





Compte-rendu

Rencontre avec la BPI et le Relais Culture Europe

29 mars 2019 - DRAC Occitanie - Toulouse

Languedoc-Roussillon Cinéma, en partenariat avec l'APIFA, Cinélatino Rencontres de Toulouse et avec le soutien de la DRAC Occitanie, a organisé une rencontre le 29 mars dernier avec la Banque publique d'investissement (BPI France) et le Relais Culture Europe. Plusieurs structures du secteur audiovisuel de la région ont participé à cette réunion (sociétés de production, festival, exploitants) et ont pu ainsi dialoguer directement avec les représentantes de ces deux structures.

La BPI était représentée par Anne Bunot, Responsable Crédit, Direction régionale Toulouse, et le Relais Culture Europe par Margaux Lacoste, Responsable Europe Créative – MEDIA.

1 - Rencontre avec la BPI

Anne Bunot a tout d'abord présenté la mission de la BPI qui a pour objectif d'accompagner la croissance des entreprises, de renforcer leur compétitivité et de contribuer à leur développement. Ainsi, la BPI ne fonctionne pas dans une logique d'aide financière : elle propose des outils que les autres banques ne proposeraient pas pour permettre aux sociétés d'avoir accès au crédit et avoir ainsi un effet de levier.

La BPI accompagne 85 000 entreprises, essentiellement des TPE (90%), très petites entreprises de moins 10 salariés réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel, et des PME, moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros annuel. Elle possède 3 entités en région Occitanie, à Toulouse, Montpellier et Perpignan. Elle accompagne toutes les typologies d'entreprises et dans toutes leurs phases de vie, notamment les plus risquées : création, transmission, restructuration financière. Elle peut également accompagner des associations si elles produisent des bilans et sont inscrites au registre du commerce. La moitié des interventions de la BPI concerne la création d'entreprise et un quart la transmission d'entreprise.

La BPI accompagne notamment les entreprises en proposant des garanties bancaires de 30 à 70% selon la nature du projet. La banque concernée par le prêt prend donc moins de risque. Ces garanties s'adressent exclusivement aux TPE/PME. La BPI travaille avec toutes les banques implantées en France. La garantie proposée par la BPI est similaire à celle que propose l'IFCIC : les deux structures travaillent ensemble et la BPI consulte l'IFCIC régulièrement.

Le coût de cette garantie se calcule comme un taux d'intérêt. C'est pourquoi Anne Bunot recommande de ne solliciter la garantie de la BPI que quand la banque concernée par la demande prêt demande de grosses garanties personnelles (hypothèques sur biens immobiliers, etc.).

La BPI accepte généralement les dossiers présentés par les banques et, jusqu'à un certain montant, ces dernières peuvent même engager la garantie de la BPI sans la consulter. En revanche, la BPI n'accepte pas les dossiers concernant une entreprise dont les fonds propres sont négatifs.

Les projets aidés par la BPI en région Occitanie sont essentiellement liés à de l'acquisition de matériel et des besoins en fonds de roulement.

Au total, la BPI propose une cinquantaine de prêts. Parmi eux figure le prêt aux industries créatives (50 000 à 400 000 euros sur 7 ans) pour les entreprises de plus de 3 ans. La BPI propose également des prêts croissance pour les TPE de plus de 3 ans et peut leur prêter de 10 000 à 50 000 euros sur 5 ans. Elle propose également des prêts croissance internationale, sans minimum de masse salariale, et une assurance prospection : il s'agit d'une avance de trésorerie sur les frais liés aux démarches de prospection qui se remboursera pus ou moins, selon le succès de la démarche. La BPI a par ailleurs imaginé un prêt pour financer du besoin en fonds de roulement : elle peut prêter jusqu'à 5 millions d'euros sur 10 ans. Ainsi, pour du financement, Anne Bunot recommande de prendre contact directement avec la BPI, sans nécessairement passer par sa banque qui elle se positionnera plutôt sur un investissement en matériel.

Philippe Aussel, président de l'APIFA, met en avant les difficultés des producteurs dans leurs relations avec les banques : leurs offres ne semblent pas adaptées au mode de financement de l'audiovisuel et elles ne proposent pas, par exemple, d'avance de trésorerie. Ainsi, les producteur.rice.s perçoivent généralement les financements du CNC, des Régions, des chaînes de télévision tardivement par rapport à leurs besoins en financement et sont contraints d'avancer les sommes en question sur des périodes allant de 3 à 6 mois. Selon Anne Bunot, la seule solution proposée par la BPI, pour les entreprises de moins de 3 ans, est une autorisation de découvert sur 1 an garantie par la BPI. Pour une entreprise de plus de 3 ans, la BPI peut garantir des financements à moyens termes : un besoin en fonds de roulement qui s'amortirait sur 3 ans ou 5 ans.

Toutefois, face à ces difficultés, Philippe Aussel appelle de ses vœux la mise en place d'une convention entre le CNC, la Région, la BPI et l'IFCIC pour la mise en place d'un système permettant de palier les difficultés de trésorerie que peuvent rencontrer les entreprises du secteur audiovisuel.

Retrouvez en annexe le powerpoint présenté par Anne Bunot.

2 - Rencontre avec le Relais Culture Europe

Dans la 2^{ème} partie de la réunion, Margaux Lacoste est intervenue afin de présenter le Relais Culture Europe.

Le Relais Culture Europe représente le Bureau Europe Créative en France. La mission du Bureau Europe Créative est d'accompagner les sociétés sur les opportunités offertes par les programmes européens et notamment par le programme MEDIA, dédié à l'industrie audiovisuelle. Le budget total de MEDIA pour 2019 est de 115 millions d'euros. La France en est le 1^{er} pays bénéficiaire et un tiers des financements du programme sont perçus par des projets français.

Les projets ayant vocation à être aidés par MEDIA sont très ciblés. C'est pourquoi le Relais Culture Europe propose d'accompagner les structures souhaitant déposer des dossiers auprès du programme. Ainsi, ses conseillers peuvent vérifier si le projet en question rentre dans les cases, relire le dossier et recommander une stratégie.

Les producteurs peuvent présenter des projets au stade du développement ou de la production. Dans ce dernier cas, il est nécessaire que le projet réunisse plusieurs producteurs européens. En région Occitanie, plusieurs sociétés de production audiovisuelle et festivals ont bénéficié du programme MEDIA, dont la société de production Les Films Figures libres, TAT production et le Festival Itinérances à Alès.

Il existe plusieurs fonds dédiés à la production et parmi les critères d'éligibilité figurent :

- la détention des droits (le producteur doit détenir la majorité des droits sur le projet ou, a minima, la moitié)
- l'œuvre doit être qualifiée d'européenne. Le réalisateur peut être non européen, si l'équipe artistique et technique est européenne.
- il doit exister une complémentarité géographique entre les producteurs (taille de marché différente, financement partagé équitablement entre les pays, etc.)
- la stratégie de distribution doit être bien établie

Margaux Lacoste est également revenue sur l'évolution de MEDIA, qui annonce les tendances du programme qui débutera en 2021.

- Développer une stratégie de distribution et marketing au niveau européen et à l'international : il devient nécessaire que le producteur soit pro-actif dans la constitution du public, sans pour autant se substituer au distributeur, mais avec la création, dès le développement du projet, d'une communauté qui pourra le porter lors de sa sortie. Par exemple, avec le développement d'une expérience 360 sur le web pour compléter l'expérience.
- Plus value européenne : même s'il n'y a qu'un bénéficiaire pour les programmes MEDIA, la collaboration entre acteurs européens est de plus en plus attendue, afin d'apporter une plus-value européenne aux projets. Sont valorisés le fait de travailler avec de nouveaux partenaires européens, de nature diverse (vendeurs, distributeurs, diffuseurs) et de porter une histoire qui a vocation à intéresser différents publics.

- Qualité de la stratégie de financement : Il est également important de décortiquer le travail effectué par le producteur et de présenter une part significative de financement non national.
- Une logique de réseaux : le soutien se porte de plus en plus sur des réseaux, plutôt qu'au niveau individuel.

Enfin, il est notable que l'instruction des dossiers à Bruxelles est plus stricte que par le passé. D'où l'intérêt de passer par une structure comme le Relais Culture Europe.

Au niveau de l'analyse des dossiers, ils sont étudiés par 2 experts (producteur, directeur de production, réalisateur, etc.) d'une nationalité différente que le porteur du projet et chaque projet est noté sur 100 points. Afin d'analyser les projets, ces experts se basent sur un certain nombre de lignes directrices qu'il est possible de consulter au lien ci-contre : https://eacea.ec.europa.eu/sites/eacea-site/files/devsp 2019 expert guide.pdf

Pour chaque appel à projets MEDIA, le Relais Culture Europe propose des ateliers, à Paris ou en ligne, afin de permettre aux porteurs de projets de préparer au mieux leurs dossiers de candidatures. Les dates et formulaires d'inscription à ces ateliers sont disponibles au lien cicontre : https://relais-culture-europe.eu/fr/events/liste

Le programme MEDIA soutien également 49 formations européennes et internationales pour accompagner les mutations du secteur audiovisuel, parmi lesquelles le programme EURODOC, qui vise à créer un réseau de producteurs européens, des formations au niveau financier sur la coproduction internationale, des résidences d'écriture, etc.

Le programme facilite également la présence de professionnel.le.s sur 50 marchés audiovisuels européens dans 19 pays. Par exemple, un stand MEDIA à Series Mania, au Festival d'Annecy et au Sunny Side of the Doc permettent aux professionnel.le.s d'avoir un lieu pour organiser leurs rendez-vous, de bénéficier d'accréditations à prix réduit et de participer aux rencontres organisées par MEDIA.

A noter, la Région Occitanie, le Relais Culture Europe / Bureau Europe Créative France et l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée ont organisé une journée d'information sur la mobilisation des aides européennes à destination des acteurs culturels d'Occitanie le vendredi 26 avril 2019 à Carcassonne. Plus d'informations sur cette rencontre au lien ci-contre : http://www.languedoc-roussillon-cinema.fr/content/journée-dinformation-partenariats-et-stratégies-à-linternational-en-occitanie

Retrouvez en annexe le power point présenté par Margaux Lacoste.